Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_240-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

**DC_2026_240**

*Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal*

# CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2026

**Secrétaire de séance :** Madame Sophie MARQUANT

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 33<br>Présents : 30<br>Votants (dont 3 pouvoir(s)) : 33 | L'an deux mille vingt six, le neuf novembre<br>le Conseil municipal réuni , après convocation légale,<br>Date de convocation : le 3 novembre 2026 |

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI, Monsieur Paul LAPAUSE, Madame Christine HEUDE, Monsieur Lionel LE MIGNANT, Madame Alexandra LEMERCIER, Monsieur Fabien LAMIRE, Madame Pauline SEGRETAIN, Monsieur Freddy ANDRIEUX-BIZEUL, Madame Sophie MARQUANT, Madame Anne BRIDEL, Madame Vanessa ALLAIN, Monsieur Philippe MAIGNAN, Monsieur Bruno LINNE, Monsieur Emmanuel COUVERT, Madame Carine GERMOND, Monsieur Patrick PLANCHET, Madame Justine DEBRIFFE, Madame Esthercadlie CARBON, Madame Maryvonne TRAVERS, Monsieur Nicolas GRAVELLIER, Monsieur Pierrick CHOUAN, Madame Roseline KNEZIC, Monsieur Jean-Louis BAHU, Madame Nicole GENIN, Monsieur Pierre DUFEU, Madame Marie-Noëlle MORFOISSE, Monsieur Erwann ROUGIER, Monsieur Jean-Benoît GERBAUD, Madame Jalila GIRAUD, Monsieur Gilles RENAULT

Ont donné pouvoir:
Monsieur Benoît HOUYERE représenté(e) par Madame Sophie MARQUANT , Madame Janine BLUM représenté(e) par Madame Christine HEUDE , Madame Nadège LE FLOCH représenté(e) par Monsieur Jean-Benoît GERBAUD

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.*

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_240-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

**DC_2026_240**

*Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal*

# DÉLIBÉRATION

## CONSEIL MUNICIPAL DU 09/11/2026

## - Avis sur l'adoption du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs de Vitré Communauté.

L'Adjointe au Maire expose,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article L.441-1-5, relatif à la constitution d'une Conférence Intercommunale du Logement ainsi que son document cadre, et son article L441-2-8 relatif, à l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs ;
Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ;
Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, portant notamment sur la simplification et l'efficacité des processus d'attribution des logements locatifs sociaux ;
Vu la délibération n°256 du conseil d'agglomération de Vitré Communauté du 30 octobre 2015 engageant l'agglomération dans la mise en place du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs ;
Vu la délibération n°DC_2024_019 du conseil d'agglomération de Vitré Communauté du 8 février 2024 arrêtant le Programme Local de l'Habitat n°3 (2024-2029), notamment son orientation 1 « Diversifier en différenciant selon les enjeux », action 2 « Appuyer la production de logements locatifs sociaux », axe 4 « Mettre en œuvre les objectifs et les actions de la Conférence Intercommunale du Logement » ;
Vu la délibération n°DC_2026_199 du conseil d'agglomération de Vitré Communauté du 21 mai 2026 portant composition de la Conférence Intercommunale du Logement ;
Vu l'avis favorable de la commission Cohésion Sociale en date du 20 octobre 2026 ;

Considérant le projet de Document stratégique présentant les enjeux territoriaux et les orientations politiques en matière d'attributions et d'occupation du parc locatif social ainsi que les actions opérationnelles qui en découlent ;

Considérant le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs élaboré par Vitré Communauté, ci-annexé ;

Considérant que le contenu dudit plan est soumis au vote du conseil municipal de ce 9 novembre 2026 afin de respecter le délai de 2 mois donné aux communes pour émettre un avis, soit jusqu'au 29 novembre 2026.

**Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'émettre un avis favorable sur le projet du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs de Vitré Communauté, annexé à la présente délibération.**

Il est procédé au vote :
**Abstention : 0**
**Ne prend pas part au vote : 0**
**Nombre de votants : 33**
- Nombre de voix pour : 33
- Contre : 0

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à l'unanimité des votants.**

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.*

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213503600-20261112-DC_2026_240-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

**DC_2026_240**

*Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal*

Fait à Vitré,

Le Maire,
**Pierre LÉONARDI**

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
12 nov. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

La Secrétaire de séance
**Sophie MARQUANT**

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Sophie MARQUANT
Adjointe en charge du Commerce et de l'Artisanat
16 nov. 2026

VITRÉ Porte de Bretagne

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.*